



Partnership Network International

PNI for Human rights & Sustainable development



REFORMES ENVIRONNEMENTALE ET FONCIERE DROITS HUMAINS & DEVELOPPEMENT DURABLE

L'insécurité foncière et la faiblesse de l'accès à l'information et à la participation publique des communautés de base Fokonolona est l'un des obstacles majeurs au développement de Madagascar

Madagascar est le premier pays d'Afrique à avoir adopté une Charte de l'environnement sous forme de loi d'État. Et bien qu'une telle volonté politique ne soit pas fréquente, le gouvernement a associé les populations locales riveraines des ressources naturelles et les organisations internationales de protection de l'environnement à la gestion de la biodiversité protégée aux acteurs publics centraux et locaux. De plus, depuis la lettre de politique foncière (août 2015) qui garantit la sécurisation effective de la propriété foncière, par une procédure de certification (formalisation par écrit des transactions foncières) d'énormes progrès ont été réalisés.

Cependant, le pays ne parvient pas à se développer durablement. Les conditions de vie deviennent de plus en plus précaires et plus particulièrement au niveau des communautés rurales de base alertées par la disparition de leurs habitats, des forêts, des terres et de la biodiversité.

L'Etat ne peut empêcher les violations les plus graves des principes de droits de l'homme de se produire, notamment à l'encontre de la population extrêmement précarisée, bien souvent illettrée et toujours extrêmement vulnérable à la prédation économique liée à la biodiversité et au foncier.

La ruée vers la terre et ses ressources pourrait avoir des conséquences irréversibles majeures. La population locale peut donc être spoliée à tout moment de ses droits, faute de titre opposable.

MENACES

- Dégradation des moyens d'existence et de l'environnement,
- Danger d'aggravation alimentaire, sanitaire ...
- Une interruption des projets et
- Des réactions violentes
- Entretien du cercle vicieux de l'extrême pauvreté et de la corruption
- Perte de légitimité des institutions au regard de la population malagasy
- Augmentation de la dépendance à l'assistance alimentaire et la marginalisation
- ...voir de disparition des communautés de paysans et d'éleveurs, pêcheurs, artisans.

SITUATION	DEVELOPPEMENT
<p><u>LA REFORME FONCIERE</u></p> <p><i>Une mise en œuvre difficile notamment au niveau communal</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Problèmes de lenteur de l'administration <input type="checkbox"/> Agents fonciers : Absence de notaires sur le terrain, manque de formation <input type="checkbox"/> Reconnaissance juridique des certificats fonciers : Les fonctionnaires et plus grave encore les décisions de justice n'en tiennent pas forcément compte ou ne leur accordent pas la valeur qui leur est reconnue par la loi. <input type="checkbox"/> Distribution de certificats fonciers : modalités pouvant être sources de corruption <input type="checkbox"/> Contrats d'acquisition : Manque de transparence et de contrôle démocratique <input type="checkbox"/> Nouveaux projets : Manque d'informations quant aux projets proposés et leurs effets <input type="checkbox"/> Légalisation des actes de propriétés légitimes : Manque d'actualisation des titres de propriété <input type="checkbox"/> Dina non officielles : Multiplication <input type="checkbox"/> Dichotomie juridique : Logique de dédoublement ou de contournement des systèmes décisionnels en contradiction avec les engagements de droits de l'homme, le développement durable et la protection de l'environnement dont l'Etat de Madagascar est partie. <input type="checkbox"/> Manque de cohérence juridique : Un cadre juridique qui ne protège pas assez le droit des communautés locales et est parfois contradictoire. <input type="checkbox"/> Des Intérêts divergeant <input type="checkbox"/> Corruption généralisée qui persiste en toute impunité <input type="checkbox"/> Augmentation de l'insécurité foncière et des conflits <input type="checkbox"/> Disparition des habitats, des forêts et des terres
<p><u>LA REFORME ENVIRONNEMENTALE</u></p> <p><i>Une décentralisation et une démocratisation qui peine à s'ancrer sur le territoire à l'endroit des communautés de base et qui reste sur la dimension responsabilité/gestion</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Modèle de gestion des ressources naturelles basé sur la gouvernance communautaire reconnu efficace. <input type="checkbox"/> Pratiques locales légitimement mise en place depuis une trentaine d'année dans le cadre de la Réforme environnementale : <i>Chaque communauté de base s'est approprié la réforme environnementale à sa manière en fonction des différents enjeux locaux</i> <input type="checkbox"/> Les voix des populations locales sont rarement prises en comptes même quand des procédures légales le prévoient. <input type="checkbox"/> Manque d'accompagnement et de capacités des communautés locales de base en vue d'une gouvernance inclusive (<i>signifiant la planification/aménagement et la prise de décision participative, l'utilisation rationnelle et l'exploitation durable des ressources en accord avec les principes et les engagements des droits de l'homme et du développement durable</i>) <input type="checkbox"/> Manque de reconnaissance juridique des communautés locales de base <input type="checkbox"/> Population extrêmement précarisée, bien souvent illettrée et toujours extrêmement vulnérable à la prédation économique liée à la biodiversité et au foncier <input type="checkbox"/> Vecteurs d'extrême pauvreté, les conflits et l'augmentation de l'insécurité liés à la propriété foncière et à la gestion des ressources prennent de l'ampleur et s'intensifient. <input type="checkbox"/> Cercle vicieux de la pauvreté et de la corruption
<p><u>RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</u></p> <p><i>dans l'administration de l'environnement et du droit foncier</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Destruction de la biodiversité, pollutions, dégradations environnementales <input type="checkbox"/> Peu ou pas de respect des habitants et sans compréhension ni évaluation de la destruction de leur environnement et de leurs ressources qui permettrait de comprendre comment leurs destructions vont affecter les communautés locales et l'environnement <input type="checkbox"/> Des trafics en tout genre (<i>bois précieux, saphirs,...</i>) ont lieu. <input type="checkbox"/> Dégradation de la sécurité alimentaire : perte pour les populations locales de l'accès à leurs moyens de subsistance et d'existence. <input type="checkbox"/> Insécurité alimentaire, problèmes sanitaires, perte de revenus économiques, perte de l'identité culturelle, ... jusqu'à des pertes de vie.

RECOMMANDATIONS

Poursuivre la mise en œuvre des réformes environnementales et foncières en tenant compte des réalités actuelles.

1 RECONNAITRE JURIDIQUEMENT LES ORGANISATIONS LOCALES et les bonnes pratiques locales légitimement mise en place depuis une trentaine d'année dans le cadre de la Réforme environnementale; Reconnaître juridiquement la personnalité morale des Fokonolona, telle qu'exprimé dans le préambule de la Constitution Malagasy et son article 152, et veiller à ce que les terroirs soient inscrits légalement à leur nom en terme foncier. **Protéger les organisations locales contre les prédatations et assurer la pérennité de la gouvernance communautaire.**

2 SECURISER LES TERRES, LES BIENS ET LES RESSOURCES DES PLUS VULNERABLES de la population Malagasy et notamment des communautés de base Fokonolona : Harmoniser et appliquer les textes de loi concernant la gestion des ressources naturelles à l'endroit des communautés locales. Réhabiliter et/ou amender les lois et textes réglementaires existants ; **Intensifier l'engagement sur la voie d'une sécurisation foncière massive.**

3 METTRE EN COHERENCE LE DROIT foncier et environnemental: Poursuivre la mise en œuvre de la réforme foncière en révisant les lois relatives à la gestion foncière des grandes exploitations industrielles, minières, pétrolières, des carrières, côtières, agricoles, touristiques afin de permettre aux personnes concernées de jouir pleinement de leurs droits. **Unifier et mettre fin à un système complexe.**

4 RECONNAITRE JURIDIQUEMENT LES PROPRIETAIRES fonciers et immobiliers : Inciter les gens qui ont occupé un terrain, un immeuble pendant des années, sans avoir formalisé leurs droits, à les faire reconnaître ; Mettre à disposition des exploitations familiales des documents écrits garantissant leurs droits sur le sol facilement accessibles et à un coût acceptable **Faire reconnaître les certificats et titres fonciers par la population, les institutions et les tribunaux dans l'intérêt des familles rurales et des individus les plus vulnérables qui demeurent dans une activité risquée depuis trop longtemps alors même que leur survie dépend de ces exploitations.**

5. QUE LES TERRES SPOLIEES SOIENT RESTITUEES ET LES PREJUDICES REPARES. **Mettre un terme à la recrudescence des cas de violations répétées des droits humains à Madagascar.**

6 AMELIORER LA GESTION ADMINISTRATIVE : Mise en place effective d'un service foncier de proximité et formation des agents fonciers; Effectuer un contrôle rigoureux au niveau de ces services ; Reconnaissance des certificats par les tribunaux ; **Réconcilier la légitimité des pratiques foncières avec la légalité des textes législatifs et règlementaires.**

7 PROTEGER LES DROITS HUMAINS DE LA POPULATION ET SAUVEGARDER L'ENVIRONNEMENT : Avant l'attribution des contrats aux investisseurs, procéder à une consultation publique auprès de la population Malagasy et la communauté locale et veiller à ce que les ventes soient faites avec le consentement des autorités coutumières et des autres membres de la famille. Prendre des mesures concrètes pour lutter contre la corruption, notamment en renforçant le système judiciaire. Insister auprès des entités travaillant à Madagascar pour qu'elles respectent le principe de consentement libre, éclairé et préalable ; **Assainir le climat des affaires et rendre plus transparent les contrats de location, de concession de terre aux firmes et grosses sociétés agricoles et minières étrangères.**

8 RENFORCER LES PROCESSUS DE DECENTRALISATION ET DE DEMOCRATISATION: Décentraliser les décisions et faire participer les collectivités de base Fokonolona à la gestion et à l'exploitation des terres et tenir compte des droits des personnes à participer aux décisions qui les concernent ; **Laisser l'autonomie nécessaire aux collectivités locales dans l'accomplissement de leur mission.**

9 RENFORCER LES CAPACITES DES COMMUNAUTES à gérer et à contrôler leurs ressources : Soutenir les communautés locales telles que le fait le GEF SGP PNUD. Cela est un moyen de protéger un environnement sûr, propre, sain et durable indispensable à la réalisation des droits de l'homme et du développement durable tout en améliorant les moyens de subsistance d'un pays en développement la dominance rurale et veiller à la mise en place de voies de recours effectives. **Rendre les communautés locales capables d'assumer l'autorité, la gestion et l'exploitation des terres avec des outils modernes adaptés.**

10 INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE PAUVRETE en collaboration avec le PNUD : Viser à ce que les populations vulnérables accèdent à la sécurité alimentaire, aux opportunités de revenus et d'emplois, et améliorent leurs capacités de résilience. **Que des mesures soient prises rapidement et efficacement, afin d'établir la confiance dans les institutions et anticiper sur le règlement des conflits potentiels.**